

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30 le lundi 25 mai 2020** en salle Zoom par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE) - RÉSEAU PLUVIAL AU DOMAINE DU LAC DES HURONS**
4. **LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19h30.

Le Conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine siège exceptionnellement en séance extraordinaire par voie de visioconférence. L'avis de convocation a été remis conformément aux exigences du Code municipal.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ceci est rendu possible en raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 501-2020 prolonge cet état d'urgence.

L'arrêté 2020-003 et les suivants de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

Ceci est rendu possible en raison du premier décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours. Nous faisons mention du dernier décret applicable soit le 501-2020 du 6 mai 2020.

2020-05-119

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2020-05-120

3. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE) - RÉSEAU PLUVIAL AU DOMAINE DU LAC DES HURONS

CONSIDÉRANT la publication par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine d'un appel d'offres public en date du 10-03-2020;

CONSIDÉRANT la date de dépôt des soumissions était le 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des offres des soumissionnaires s'est effectuée le 11 mai 2020 à 13h15;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé une offre soit Shellex Groupe Conseil, Pluritec, Groupe-Conseil Génipur inc., Fnx-innov inc., BHP experts conseils s.e.c.

CONSIDÉRANT la démarche du comité de sélection ayant à analyser les offres en tenant compte du processus qualitatif à une seule enveloppe;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le pointage et les offres financières se résument comme suit: Shellex Groupe Conseil 95.62 points (75 060,28\$), Pluritec 76.38 points (102 821,34\$), Groupe-Conseil Génipur inc. 83.91 points (88 991,80\$), Fnx-innov inc. 89.20 points (84 345,66\$), BHP experts conseils s.e.c. 83.77 points (85 452,87\$) et Avizo 89.67 points (79 323,55\$);

CONSIDÉRANT les obligations des soumissionnaires de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER un mandat à Shellex Groupe Conseil ayant obtenu le meilleur pointage et conforme aux obligations du devis d'appels d'offres au montant de 75 060.28\$ taxes incluses.

QUE les documents d'appels d'offres servent de contrat entre les parties.

2020-05-121

4. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée à 19h48.

M. Gilles Carpentier, maire

**M. Michel Morneau, directeur
général et secrétaire-trésorier**